

21911702

EPH/MC/

DONATION-PARTAGE par Monsieur et Madame GARCIA RODRIGUEZ à leurs fils

MENTION POUR LES BESOINS DE LA PUBLICATION

Maître Elodie PHILIP, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Laure DUGUEYT, Carine IANNELLO et Elodie PHILIP, Notaires » titulaire d'un Office Notarial à Saint-Martin-d'Hères, 23 Rue des Glairons CERTIFIE qu'il y a lieu de porter à l'acte de **DONATION-PARTAGE reçu par ses soins le 6 février 2026**, les rectifications suivantes :

❖ Concernant la MASSE A PARTAGER en page 9

Au lieu de lire :

ARTICLE QUATRE

LA NUE-PROPRIETE de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (37 524,) parts sociales, numérotées de 53 à 100 et de 174 101 à 211 576 entièrement libérées, de la société dénommée "4GR", ci-dessus plus amplement désignée.

Il y a lieu de lire :

ARTICLE QUATRE

LA NUE-PROPRIETE de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (37 524,) parts sociales, numérotées de 211 577 à 249 100 entièrement libérées, de la société dénommée "4GR", ci-dessus plus amplement désignée.

❖ Concernant les ATTRIBUTIONS en page 10

Au lieu de lire :

Attribution à Monsieur Raphaël GARCIA RODRIGUEZ

Il lui est attribué, ce qu'il accepte :

***L'ARTICLE DEUX** soit la NUE-PROPRIETE de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE VINGT-QUATRE (87 024) parts sociales, numérotées de 87 077 à 174 100, entièrement libérées, de la société dénommée « 4GR »

D'une valeur de CINQUANTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (52 214,40 EUR), ci

52 214,40 EUR

***L'ARTICLE QUATRE** soit la NUE-PROPRIETE de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (37 524,) parts sociales, numérotées de 53 à 100 et de 174 101 à 211 576 entièrement libérées, de la société dénommée « 4GR », D'une valeur de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (22 514,40 EUR), ci

22 514,40 EUR

Il y a lieu de lire :

Attribution à Monsieur Raphaël GARCIA RODRIGUEZ

Il lui est attribué, ce qu'il accepte :

***L'ARTICLE DEUX** soit la NUE-PROPRIETE de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE VINGT-QUATRE (87 024) parts sociales, numérotées de 87 077 à 174 100, entièrement libérées, de la société dénommée « 4GR »

D'une valeur de CINQUANTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (52 214,40 EUR), ci

52 214,40 EUR

***L'ARTICLE QUATRE** soit la NUE-PROPRIETE de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (37 524,) parts sociales, numérotées de 211 577 à 249 100 entièrement libérées, de la société dénommée « 4GR », D'une valeur de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (22 514,40 EUR), ci

22 514,40 EUR

❖ **Concernant la MODIFICATION DES STATUTS en page 21**

Au lieu de lire :

Modification des statuts :

Comme conséquence de la donation, il y a lieu de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT EUROS (249 100,00 EUR).

Il est divisé en DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT (249 100,00) parts sociales de UN EURO (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 249 100, entièrement souscrites et libérées, lesquelles sont attribuées comme suit :

Propriétaires des parts	Usufruit	Nue-propriété	Pleine Propriété
Julian GARCIA RODRIGUEZ	174 048 parts numérotées de 3 à 50 et de 101 à 174 100		2 parts numérotées 1 et 2.
Georgette BRASOLIN	75 048 parts numérotées de 53 à 100 et de 174 101 à 211 576		2 parts numérotées 51 et 52.

Christophe GARCIA RODRIGUEZ		124 548 parts numérotées de 3 à 50 et de 101 à 87 076 et de 53 à 100 et de 174 101 à 211 576	
Raphaël GARCIA RODRIGUEZ		124 548 parts numérotées de 87 077 à 174 100 et de 211 577 à 249 100	
TOTAL DES PARTS : 249 100			

Il y a lieu de lire :

Modification des statuts :

Comme conséquence de la donation, il y a lieu de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT EUROS (249 100,00 EUR).

Il est divisé en DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT (249 100,00) parts sociales de UN EURO (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 249 100, entièrement souscrites et libérées, lesquelles sont attribuées comme suit :

Propriétaires des parts	Usufruit	Nue-propriété	Pleine Propriété
Julian GARCIA RODRIGUEZ	174 048 parts numérotées de 3 à 50 et de 101 à 174 100		2 parts numérotées 1 et 2
Georgette BRASOLIN	75 048 parts numérotées de 53 à 100 et de 174 101 à 249 100		2 parts numérotées 51 et 52
Christophe GARCIA RODRIGUEZ		124 548 parts numérotées de 3 à 50 et de 101 à 87 076 et de 53 à 100 et de 174 101 à 211 576	
Raphaël GARCIA RODRIGUEZ		124 548 parts numérotées de 87 077 à 174 100 et de 211 577 à 249 100	
TOTAL DES PARTS : 249 100			

FAIT A Saint-Martin-d'Hères (Isère),
LE DIX-NEUF MAI DEUX MIL VINGT-SIX.

